Commission des Compétitions Jeunes et Seniors

SAISON 2023/2024

PROCÈS-VERBAL N°48

Réunion du : vendredi 20 mars 2024

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour les Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

U18 – CHAMPIONNAT

25910100 – EVRY FC 1 / MONTROUGE FC 92 2 du 24/03/2024 (R3/A)
Courriel du FC EVRY et de la Mairie de LISSES indiquant l'impraticabilité du terrain n°1 sur le stade Stéphane DIAGANA.
La Commission reporte ce match au 14/04/2024.
Elle précise que le club d'EVRY F.C. devra fournir un terrain de repli pour son prochain match à domicile à savoir le match suivant :
25910087 – EVRY FC / FONTENAY SOUS BOIS US du 31/03/2024 (R3/A)

U16 – CHAMPIONNAT

25891517 JOINVILLE RC 1 / MONTFERMEIL FC 2 du 24/03/2024 (R2/A)
Demande de report au 12 mai 2024 de MONTFERMEIL FC, en raison d'un accord entre les deux clubs.
Le motif invoqué n'étant pas un motif de report, la Commission maintient cette rencontre à la date du 24/03/2024.